

Diagnostic de séparation des réseaux d'assainissement collectif

Numéro de dossier : 22_00526_MARAVAL Parties communes
Date du repérage : 24/10/2022
Heure d'arrivée : 09 h 30
Durée du repérage : 09 h 30

Objet de la mission :

- Vérifier la séparation entre les eaux pluviales et les eaux usées jusqu'en limite de propriété.
- Vérifier l'existence et l'implantation d'un dispositif d'assainissement.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Gironde**
Adresse : **17 cours de la Marne**
Commune : **33800 BORDEAUX**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : **M. MARAVAL Philippe**
Adresse : **17 cours de la Marne**
33800 BORDEAUX

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **ETUDE BEYLOT - M. RIVIERRE**
Sébastien
Adresse : **25 Place de la Prévôté**
33670 CREON (France)

Repérage

Périmètre de repérage :

Dans le cas d'un bien en monopropriété, le repérage s'effectue jusqu'en limite de propriété.

Le présent document ne peut être utilisé dans le cadre d'un contrôle de l'assainissement non collectif.

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **HERVY Clément**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL DIE2M**
Adresse : **23 Bis rue Thomas Edison, 33610 CANEJAN**
Numéro SIRET : **498 847 508**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ**

Conclusion eaux pluviales :

L'évacuation des eaux pluviales se fait par des descentes de gouttières.

Les eaux usées des appartements s'évacuent côté cour et rejoignent la gouttière des eaux pluviales.

L'ensemble des eaux pluviales et usées se regroupent au niveau de la cave.

Le réseau des eaux pluviales n'est pas séparé des eaux usées.



Conclusion eaux usées :

Les évacuations des eaux usées des appartements rejoignent l'évacuation des eaux pluviales côté cour au niveau de la façade.
L'ensemble des eaux pluviales et usées se regroupent au niveau de la cave.
Le réseau des eaux usées n'est pas séparée des eaux pluviales.

Constatations diverses :

Absence de plan ou croquis.

Fait à **BORDEAUX**, le **24/10/2022**

Par : **HERVY Clément**



